

F018 Prise en compte du facteur carbone dans les projets

Réalisation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 1 : Combattre les dérèglements climatiques
Objectifs
<p>Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite réduire son impact sur l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal. Au rythme des émissions de gaz à effets de serre actuel, le seuil de basculement irréversible pourrait être dépassé dès 2030. Aussi, la réduction des émissions comme l'adaptation des territoires n'est plus une option.</p> <p>Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est l'outil cadre réglementaire permettant de décliner de façon opérationnelle la stratégie en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air. Dans ce but, le territoire vise la neutralité carbone, à travers notamment : l'énergie grise, la consommation, la mobilité, les marchés publics, qui apparaissent comme des leviers majeurs.</p>
Description de l'action
<p><u>Facteur carbone dans les projets d'aménagement</u></p> <p>Il s'agit de renforcer la prise en compte du facteur carbone dans les projets d'aménagement et de rénovation urbaine pilotés par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et par les communes. L'élaboration d'un référentiel technique à usage opérationnel et la mise en place d'outils métiers pour l'ensemble des agents permettra de développer une culture commune et des réflexes dans la mise en œuvre des politiques publiques de chacun. Cette ambition se traduit par la mise en place d'indicateurs de mesure de la performance carbone des projets et des compétences de l'établissement. Au-delà de la baisse des émissions, la séquestration carbone pourra aussi être recherchée, comme par exemple par l'usage du bois.</p> <p>A ce titre, la prise en compte de l'énergie grise dans le projet de rénovation urbaine des Navigateurs à Choisy-le-Roi permet une traduction opérationnelle et une expérimentation du facteur carbone dans la conception et la réalisation du projet d'aménagement. Cette expérimentation qui place l'analyse de cycle de vie au cœur des choix politiques et techniques devra être suivie et étendue à l'ensemble des projets d'aménagement et des secteurs de projet rénovation urbaine (PRU) du territoire.</p>
<p><u>Facteur carbone dans la mobilité</u></p> <p>Il s'agit de favoriser la mobilité durable peu ou non émettrice. En ce sens, le territoire soutient les projets de transports en commun, l'utilisation du vélo et la place du piéton au sein de l'espace public, mais aussi l'implantation d'infrastructures permettant la transition vers des solutions autres que le tout pétrole pour les véhicules.</p> <p>Le territoire encourage le développement des filières de production et de distribution d'énergies alternatives aux motorisations thermiques classiques, notamment grâce au recours au GNV (gaz utilisé comme carburant), à l'hydrogène et à l'électricité. Ces énergies alternatives étant complémentaires les unes des autres, le territoire construira avec les syndicats, les énergéticiens en charge des réseaux et les distributeurs d'énergie un plan de déploiement adapté aux usages.</p>
<p><u>Facteur carbone dans les achats</u></p> <p>Les matériaux, les méthodes de transformation et de fabrication, l'acheminement, jusqu'à la destruction en fin d'utilisation, sont autant d'étapes de vie de biens de consommation qui ont une incidence sur la facture carbone de chacun.</p> <p>La commande publique est un des leviers immédiats à la disposition des collectivités pour régir cette facture. Par ailleurs, la sensibilisation des consommateurs du territoire est également une action qui permettait la mobilisation du plus grand nombre.</p>
Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence aménagement : EPT

Compétence autorité organisatrice des transports : EPT (AO de proximité), Ile-France Mobilités

Compétence voirie : Etat, EPT, Départements, communes

Partenaires

Etat

Départements du Val-de-Marne de et l'Essonne

Ile-de-France Mobilités

Aménageurs

Acteurs économiques

Temporalité

Long terme

Actions en lien

F010 : Elaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)

F017 : Mise en œuvre d'une commande publique socialement et écologiquement responsable (SPAPSER)

F034 : Mobilisation pour renforcer le maillage de transports en commun

F035 : Développement de la pratique de la mobilité active par l'élaboration d'un plan vélo intercommunal